



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **11 DEC. 2023**  
**N°2023-141**

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Rapport d'activité 2022 de la société "Loiseau Marchés", concessionnaire des marchés aux comestibles de la Ville**

**Rapporteur** : M. DUVAUDIER

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

#### **Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### **Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. CHATAUD (donne procuration à M. DUBUS), Mme ARRON (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme BERTRAND), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE),

**Secrétaire de séance : Mme ABCHICHE**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 41

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction du développement urbain  
Service Promotion Economique et Emploi.  
Séance du conseil municipal du 15 novembre 2023

## **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°95.127 du 8 février 1995, et notamment son article 2, relative aux marchés publics et aux délégations de service public imposant à tous les délégataires de service public de fournir aux délégants un rapport annuel ;

**Vu** le traité d'exploitation des marchés aux comestibles approuvé par délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2021, passé avec la SAS Loiseau Marchés, 147 Bd d'Alsace-Lorraine Le Perreux sur Marne et la SAS Les fils de Madame Géraud, 27 Boulevard de la République à Livry-Gargan et entré en application le 1er novembre 2021 ;

**Vu** le rapport d'activité de l'année 2022 présenté par la société « Loiseau Marchés », faisant apparaître un résultat brut avant impôt de 26 704.97 euros ;

**Vu** l'avis de la 2e Commission, Aménagement du territoire et Développement Urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/ Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme, émis lors de la séance du 8 novembre 2023 ;

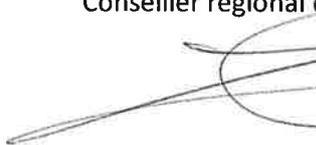
**Vu** l'avis de la 1ère commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication, émis lors de sa séance du 7 novembre 2023.

**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 10 novembre 2023 ;

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2022, établi par la société « Loiseau Marchés », comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public des marchés aux comestibles de la Ville et faisant apparaître un résultat brut avant impôt de 26 704.97 €.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **11 DEC. 2023**

Publication, le **11 DEC. 2023**

Certifié exécutoire

Le Maire

